Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ind A

FORMULAIRE SIMPLIFIE D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJETS DIVERS

Définition :
*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000** dès la conception du projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000.*

Pourquoi ?
Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un (des) site(s) Natura 2000 ?
*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, ce formulaire simplifié fait office d'évaluation des incidences lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. **Attention :** si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences approfondie doit être conduite ; **dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement.***

Par qui ?
*Ce formulaire est à remplir par le **porteur de projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « Ou trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Lorsque le(s) site (s) Natura 2000 dispose(nt) d'un DOCOB validé, le pétitionnaire est invité à contacter l'animateur Natura 2000, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Pour qui ?
*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom – Prénom : **SAS VANYLIS représentée par Mr Patrick CORDAT**

Fonction :.....

Adresse : **311, promenade Philibert d'Orlye**

74280 Menthon - Saint - Bernard

Téléphone :..... Fax : .....

Email : **archi@studiomako.com**

Dénomination du projet : Création d'un bâtiment à usage de commerce / création d'un bâtiment d'activité

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :

✓ Décret n° 2010-365 du 9/04/10 (art. R 414-19 du code de l'environnement)

☐ Arrêté préfectoral n° DDT-2010.1521 du 17/12/10

☐ Arrêté préfectoral n° 2014237-0008 du 25/08/14

Avez-vous contacté l'animateur Natura 2000 du site ? ☐ Oui ☐ Non

Ce dernier pourra si nécessaire vous donner des éléments d'information et vous guider dans vos recherches. Néanmoins, ce soutien technique ne se substitue pas à votre responsabilité de porteur de projet pour la réalisation de cette évaluation des incidences Natura 2000.

1 Description du projet

a. Nature du projet

Préciser le type de projet :

Le site du projet se situe sur la commune d'Amancy, sur un secteur limitrophe avec la commune de La Roche sur Foron.
Il est prévu, sur le tènement, trois projets de construction :
-La construction d'un restaurant situé à la pointe Nord
-La construction d'un bâtiment destiné au commerce
-La construction d'un bâtiment d'activités artisanale
Chaque bâtiment fait l'objet d'un permis distinct.
Cette demande est présentée dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire des bâtiments de commerce et d'activité artisanales.
(cf plan masse joint)

b. Localisation et cartographie

Joindre un plan de localisation précis et finalisé du projet au 1/25 000° (emprises temporaires ou permanentes, stockage matériels et engins, accès, parking) et un plan descriptif de la zone concernée (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune(s) concernée(s) : **AMANCY / LA ROCHE SUR FORON**

Lieu-dit : .....

☐ En site(s) Natura 2000 : ZSC – ZPS – SIC [1], *rayer les mentions inutiles*

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

✓ Hors site(s) Natura 2000 ; à quelle distance ?

A 3,9 km environ du site n° ZPS41 et. H24 « vallée de l'arve »

c. Étendue du projet

- Emprises au sol et/ou en paroi, temporaires et permanentes du projet

Bâtiment A – restaurant : 525 m2

Bâtiment B – Commerce : 2211 m2

Bâtiment C – bâtiment d'activités : 979 m2

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m² ☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m² ☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur – largeur

*Bâtiment A – restaurant : 30*15 m*

*Bâtiment B – Commerce :72*35 m*

*Bâtiment C – bâtiment d'activités :41*19 m*

- Pour sa mise en place, préciser si le projet générera des aménagements ou de la logistique connexes (exemple : sonorisation, émissions lumineuses, voiries et réseaux divers, parkings, zone de stockage, lieux d'accueil, vestiaires, etc.). Si oui, les décrire succinctement :.....
.....
.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période du projet :

- Projet : ✓ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue …… (heures, jours)

- Période précise……(de tel jour à tel jour)

Et période (saison) en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

☐ Printemps ✓ Eté ✓ Automne ✓ Hiver

- Fréquence (le cas échéant) :

☐ chaque année ☐ chaque semaine

☐ chaque mois ☐ autre (préciser):……

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu naturel durant sa phase active (exemple : débroussaillage mécanique ou manuel, curage de fossé, rejet d'eau pluviale, rejet d'eaux usées, rejets d'hydrocarbures ou d'huiles, pistes à aménager, accès, raccordement réseaux, déchets...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Selon l'avis du département, les Eaux pluviales seront rejetées après rétention dans le fossé en bord de propriété.

f. Budget

Coût prévisionnel du projet (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €
☐ de 5 000 à 20 000 €
☐ de 20 000 € à 50 000 €
☐ de 50 000 € à 100 000 €
✓ **> à 100 000 €**

2 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

a. Protections et statuts réglementaires

Le projet est situé en :

☐ Réserve Naturelle
☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
☐ Parc National
  ☐ Zone cœur
  ☐ Aire d'adhésion
☐ Site classé
☐ Réserve Biologique Dirigée (RBD)
☐ Réserve Biologique Intégrale (RBI)
☐ Espace Boisé Classé (EBC)
☐ Site inscrit
☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
☐ ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
☐ Parc naturel régional
☐ Espace Naturel Sensible (ENS)
☐ Zone humide

b. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

☐ Aucun
✓**Agriculture**
☐ Pâturage / fauche
☐ Sylviculture
☐ Chasse
☐ Pêche
☐ Perturbations diverses (inondation, incendie,…)
☐ Décharge sauvage
☐ Cabanisation
☐ Sports et loisirs (sports motorisés, VTT, randonnée, escalade, sports aériens, sports d'eaux vives,…)

Commentaires : **Culture de Mais**

c. **Milieux naturels et espèces**

Fournir un extrait de la cartographie des habitats du Document d'Objectifs, au 1/25 000e.

Renseignez les tableaux ci-après avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par le projet : données consultables dans le Document d'Objectifs et sur le site http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Rond point
Photo 2 :route de bonneville
Photo 3 :route de Bonneville
Photo 4 :avenue victor hugo
Photo 5 :.....
Photo 6 :.....

MILIEUX NATURELS : CF CARTE DES HABITATS, extraite du diagnostique environnemental réalisé en 2018

TYPE D'HABITAT NATUREL	Intitulé des habitats d'intérêt communautaire	
Milieux ouverts ou semi-ouverts	□ pelouse □ pelouse semi-boisée □ lande □ garrigue, maquis **✓autre : agricole**	
Milieux forestiers	□ forêt de résineux □ forêt de feuillus □ forêt mixte □ autre : ……	
Milieux rocheux	□ falaise □ affleurement rocheux □ éboulis □ blocs □ autre : ……	
Zones humides	□ fossé, canal □ cours d'eau □ lac, étang □ tourbière □ gravière □ prairie humide □ autre : ……	
Autre type de milieux	□ arbre(s) mort(s) debout(s) □ arbre(s) vivant(s) présentant une cavité, une fissure	*Le cas échéant, préciser le diamètre approximatif du(des) arbre(s) et si possible l'espèce(s) concernée(s) et/ou joindre une(des) photo(s).*

ESPECES FAUNE ET FLORE : **VOIR LISTE JOINTE , extraite de l'analyse environnementale établie en 2025**

Plantes				
Crustacés, Mollusques				
Insectes				
Poissons				
Amphibiens, Reptiles				

Oiseaux				
Mammifères terrestres				

3 Incidences du projet

Les incidences du projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues, la zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants.
Cocher les cases concernées :

☐ Piétinement

☐ Erosion

☐ Création de piste ou chemin

☐ Modification du réseau hydrographique ou du régime hydrologique

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☐ Poussières, vibrations

☐ Bruit

☐ Rejets dans le milieu naturel et/ou aquatique

☐ Pollution lumineuse

☐ Déchets

☐ Introduction d'espèce non autochtone

☐ Autres incidences (préciser)

……

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

– suppression de 6 arbres au Nord du tènement , en compensation 116 arbres seront plantés (cf plan paysage)

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

-perturbation d'oiseaux

- de petit mammifères

- d'insectes

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation,…) :

-perturbation de lieu de nidification

-perturbation de lieu de vie

4 Mesures d'évitement et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Eléments ayant une incidence	**Habitat ou espèce concernés**	**Mesures de prévention ou de réduction envisagées**
Exemple : destruction d'espèce	*Risque de destruction d'une espèce végétale*	*Réduction de l'emprise au sol, déplacement du projet*
Impact sur la reproduction	Oiseaux et petit mammifères	Chantier programmé hors période de reproduction
Destruction du milieu d'habitat	Insecte et oiseaux	Mise en place de nichoir et hôtel à insecte

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :
- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du (des) site(s) Natura 2000 ;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

✓ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de réalisation du projet, et remis au service instructeur.
Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du (des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

Le milieu est déjà fortement anthropisé, avec de nombreux aménagements et équipements dans un environnement très proche (centre-ville, extension d'habitat, réseaux routiers importants, …) et une activité agricole intense au sein même du site.
Les habitats et espèces floristiques occupant le site sont relativement commun et ne présentent pas d'enjeu de conservation ou de protection. L'intérêt du site résulte ainsi essentiellement du fait qu'il constitue une enclave pseudo-naturelle dans un environnement déjà très anthropisé.
A l'inverse, des espèces faunistiques à enjeux de conservation fréquentent le site et devront être prises en compte dans le futur aménagement (notamment en termes d'emprises ou de planification des travaux qui devront éviter les périodes de reproduction). Ces espèces sont essentiellement des oiseaux, petits mammifères et insectes.
Compte tenu du contexte anthropisé, l'impact du projet d'aménagement sur le milieu naturel restera modéré, d'autant plus que les emprises de l'opération excluent et préservent le réseau formé du bosquet et de la haie situés en bordure de la RD1203.
Ces éléments naturels et paysagers constituent en effet l'enjeu majeur du site car ils sont très attractifs et fonctionnels pour la faune et participent à la préservation de la biodiversité.

□ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé (contenu précisé à l'article R 414-23 Code de l'Environnement). Ce dossier sera joint à la demande de réalisation du projet et remis au service instructeur.

Fait à :Amancy

Le : 20/01/2025

Signature : 

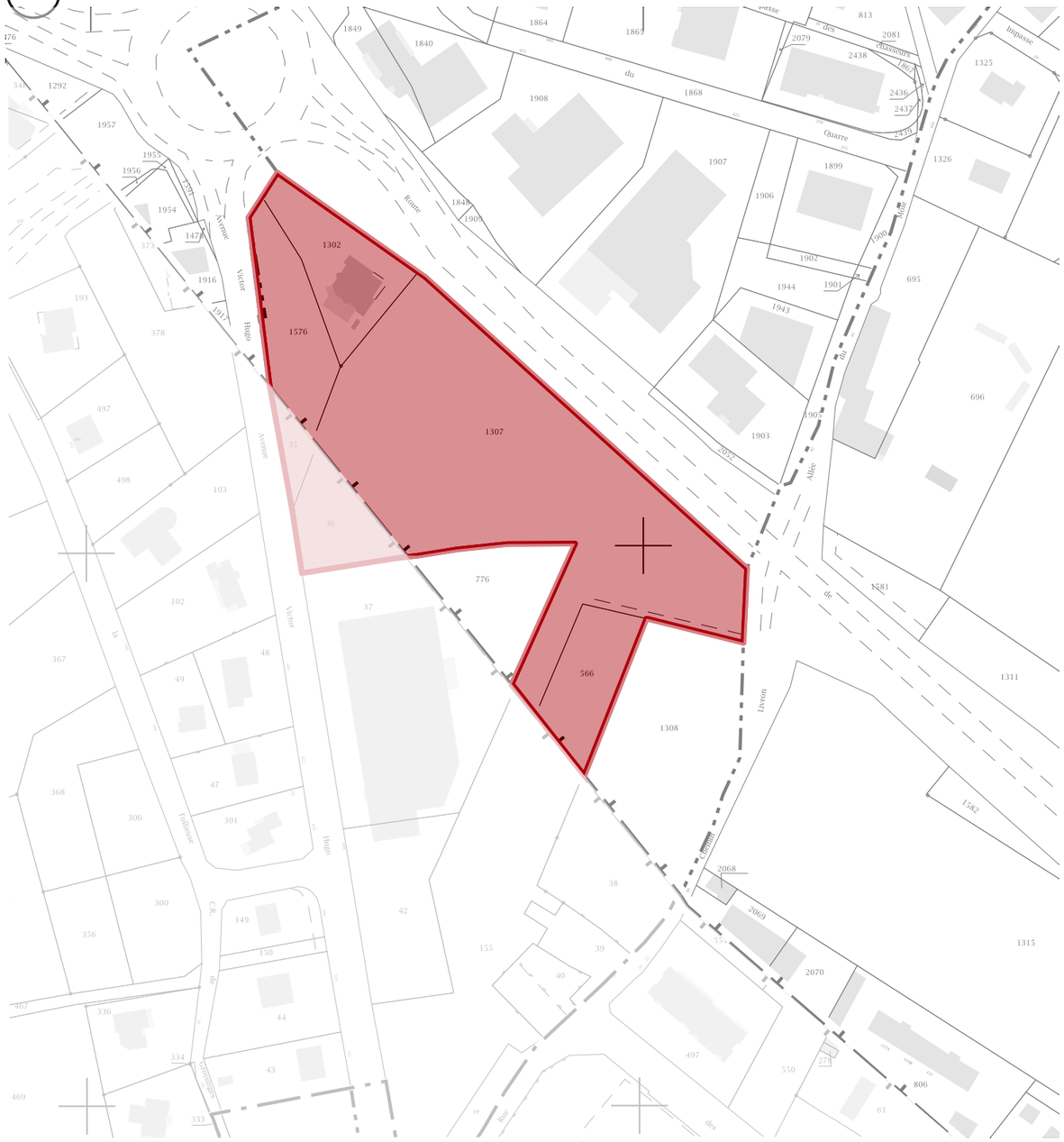
Ou trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie** :

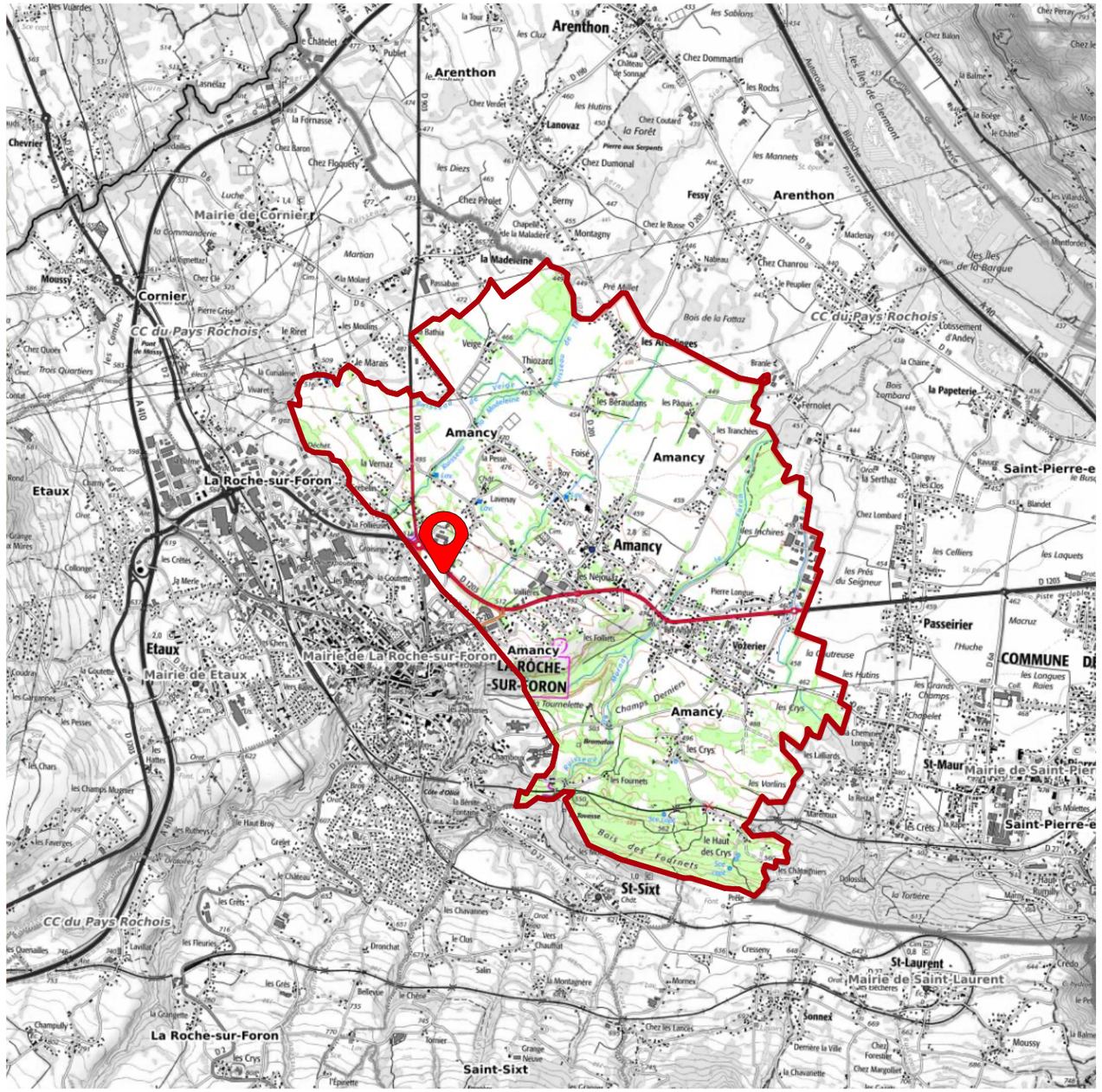
DDT74 - Service Eau Environnement – Cellule Milieux Naturels Forêts et Cadre de Vie, 3 rue Paul Guiton – 74000 ANNECY
Tel : 04 56 20 90 30

- **Sur le site internet des services de l'Etat** : http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite

- Auprès de l'**animateur** du site Natura 2000

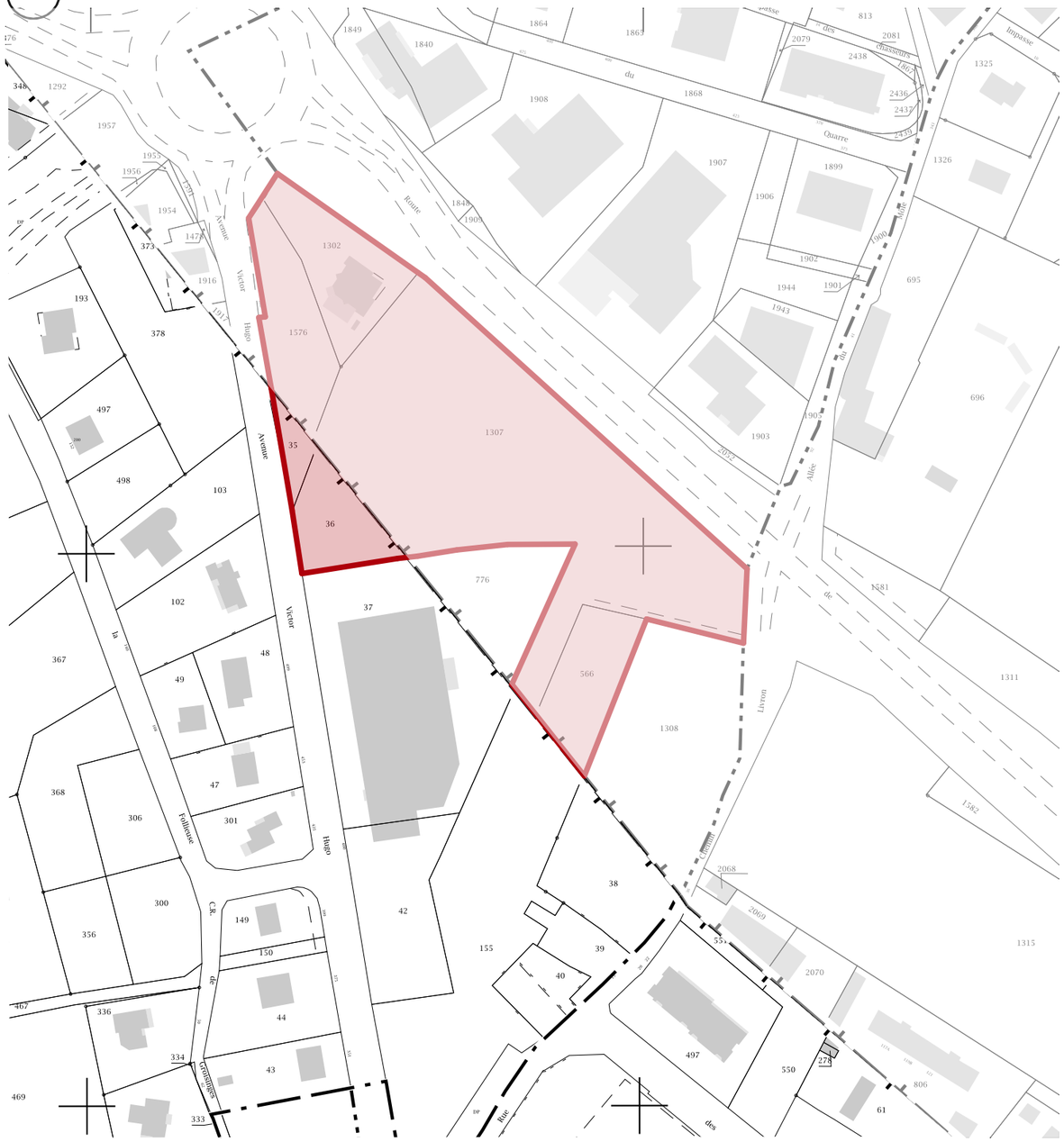


1:2 000 Plan de cadastre

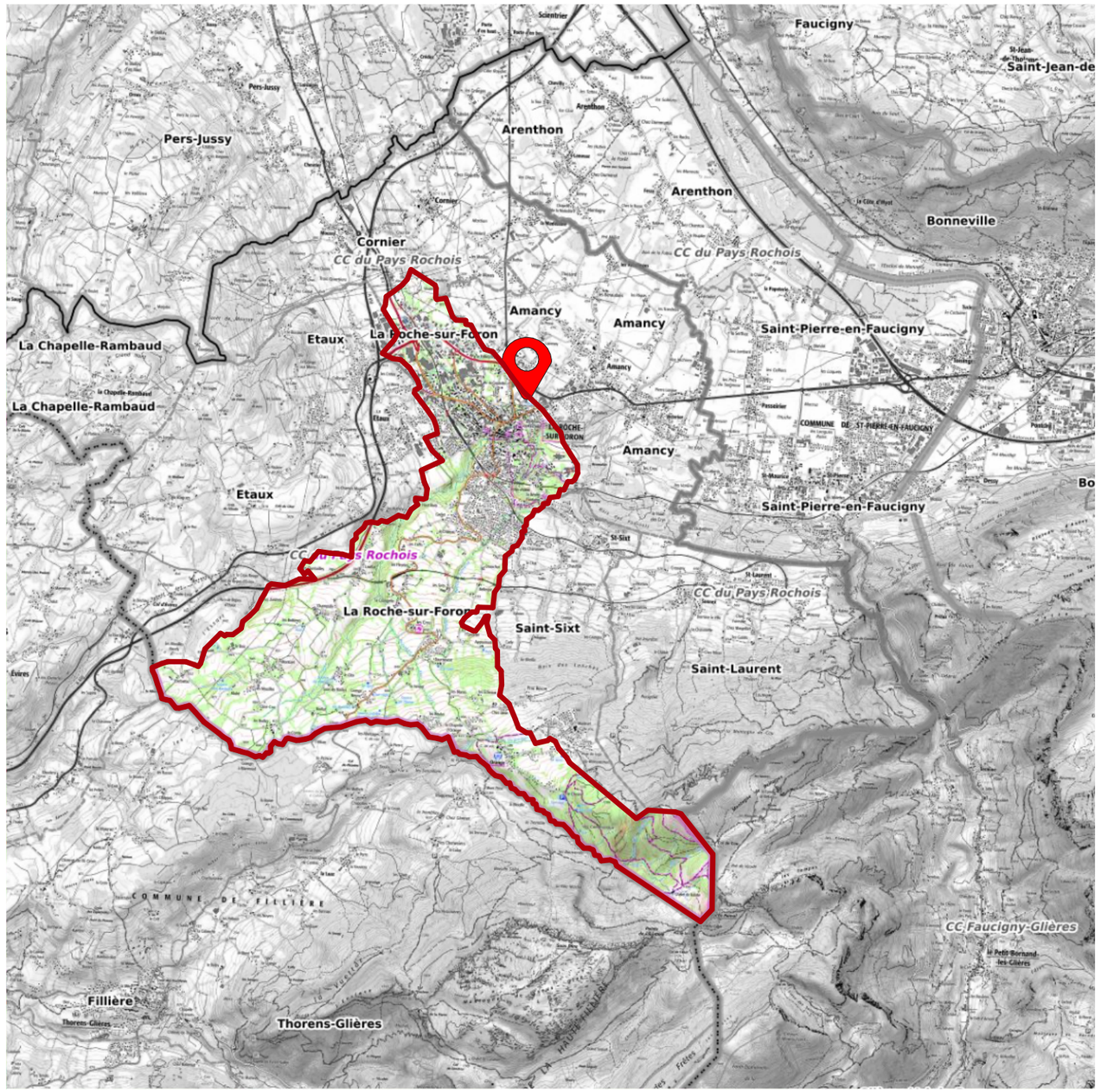


1/25 000 Plan de situation

MAITRE D' OUVRAGE	**SAS VANYLIS** 311 promenade Philibert d'Orlyé, 74 290 MENTHON SAINT BERNARD		**EIN**	Annexe 1 **PLAN DE SITUATION AMANCY**	FLORENT MAKO ARCHITECTE D.P.L.G. 5, RUE CHANTEMERLE 74100 VILLE LA GRAND Tel : 04-50-87-05-86 studiomako@studiomako.com STUDIO D'ARCHITECTURE
			AFF. 22-07-06		
			DATE 12/12/2025		
OUVRAGE	**Construction d'un bâtiment à usage de commerce / construction d'un bâtiment d'activités artisanales**	Avenue Victor Hugo, 74 800 AMANCY	ECH.	DESSIN *a.l@studiomako.com*	FICHIER *22-07-06 RETAIL ROCHOIS général PC.pln*



1:2 000 Plan de cadastre



1/50 000 Plan de situation

MAITRE D' OUVRAGE	**SAS VANYLIS** 311 promenade Philibert d'Orlyé, 74 290 MENTHON SAINT BERNARD		**EIN**	Annexe 1 **PLAN DE SITUATION LA ROCHE SUR FORON**	FLORENT MAKO ARCHITECTE D.P.L.G. 5, RUE CHANTEMERLE 74100 VILLE LA GRAND Tel : 04-50-87-05-86 studiomako@studiomako.com STUDIO D'ARCHITECTURE
			AFF. 22-07-06		
			DATE 12/12/2025		
OUVRAGE	**Construction d'un bâtiment à usage de commerce / construction d'un bâtiment d'activités artisanales** Avenue Victor Hugo, 74 800 AMANCY		ECH.	DESSIN *a.l@studiomako.com*	FICHIER *22-07-06 RETAIL ROCHOIS général PC.pln*



LEGENDE

	ARBRES À PLANTER
	NOUE PAYSAGERE
	Limite constructible
	Limite de propriété
	Espaces verts
	Béton désactivé

STATIONNEMENT

	place véhicule électrique pré-équipée
	place véhicule électrique équipée
	place famille
+255,00	Altitudes géomètre
+255,00	Altitudes projet

0 1 5 10m

1:250

A - RESTAURANT		
Surface de plancher	460 m2 de surface dont 200 m2 de salle restauration	460 m2
Places de stationnement obligatoire	1 place pour 10 m2 de salle de restauration	20 places
Places de stationnement disponible	30 places clients + 2 places employés	32 places

B - COMMERCE ALIMENTAIRE		
Surface de plancher	993 m2 de surface de vente 1140 m2 de réserve	2133 m2
Places de stationnement obligatoire	1 place pour 20 m2 de surface de vente	50 places
Places de stationnement disponible	84 places clients + 16 places employés	100 places

C - BÂTIMENT D'ACTIVITÉS ARTISANALES		
Surface de plancher	R+1+Attique	2450 m2
Places de stationnement obligatoire	pas d'obligation au PLU	0 places obligatoires
Places de stationnement disponible	8 places + 53 places + 3 livraisons	64 places

TOTAL PROJET	
Surface de plancher créée	5043 m2
Places de stationnement obligatoire	70 places
Places de stationnement disponible	**196 places**

MAITRE D' OUVRAGE	**SAS VANYLIS** 311 promenade Philibert d'Orlyé, 74 290 MENTHON SAINT BERNARD
OUVRAGE	**Construction d'un bâtiment à usage de commerce / construction d'un bâtiment d'activités artisanales** Avenue Victor Hugo, 74 800 AMANCY
AFFAIRE 22-07-06 DATE 12/12/2025 **EIN**	Annexe 2 **PLAN MASSE**
ECH. 1:250	
INDICES / DATES	MODIFICATIONS
BUREAU DE CONTROLE	
ECONOMISTE	**STUDIO MAKO** 5, Rue Chantemerle 74100 VILLE LA GRAND - Tel: 04 50 87 05 86
STRUCTURE	
FLUIDES	**O2 Ingénieurs Conseils** Site économique des lacs 320 Rue des Sorbiers 74300 Thyez - Tel. 09.50.41.74.00 - Email: contact@o2ic.com
GEOTECHNICIEN	**EQUATERRE** 815 Route de Champ Farcon, 74370 Argonay - Tel: 04 50 27 17 26
V.R.D.	**ALP'VRD** 475, Route des Vernes 74370 PRINGY - Tel: 06 26 36 72 83
PAYSAGISTE	**ATELIER FONTAINE** Allée de la Mandallaz La Bouvarde 74370 METZ-TESSY - Tél. 04 50 09 21 71 / o.fontaine@atelierfontaine.com

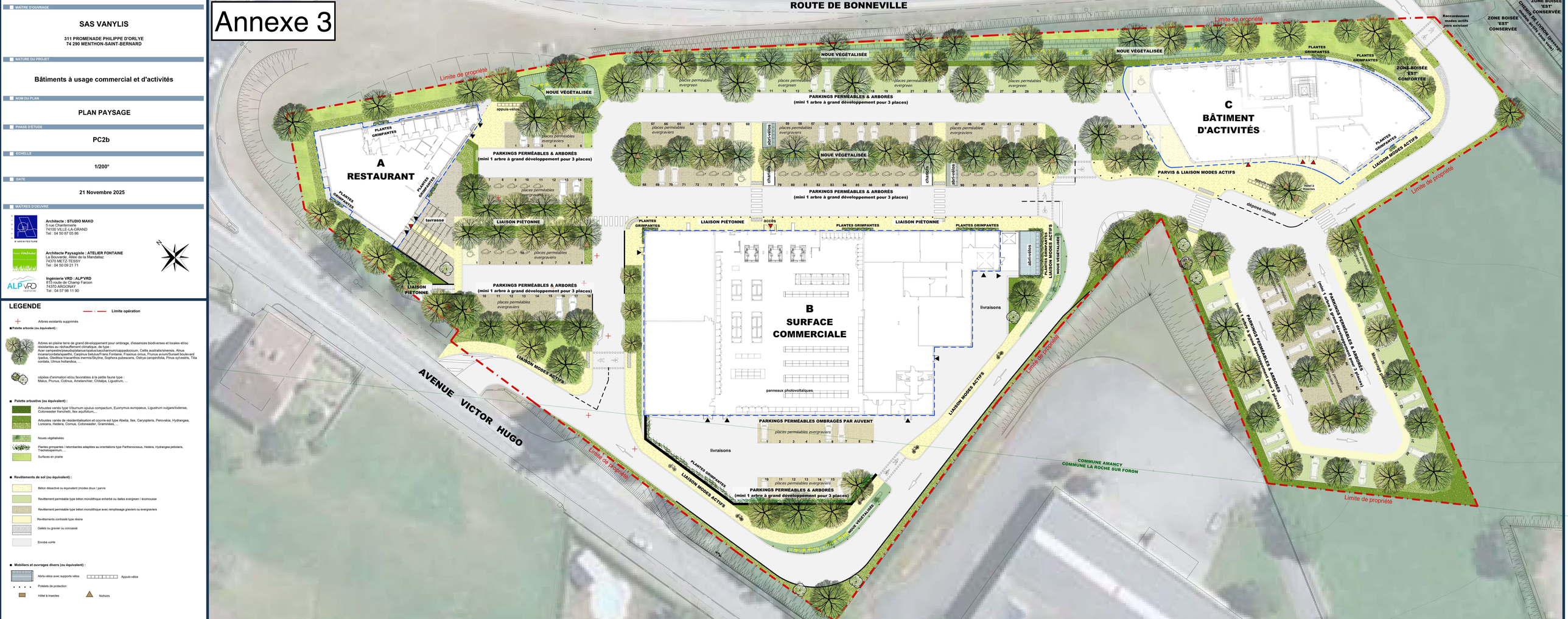
FLORENT MAKO
ARCHITECTE
D.P.L.G.
5, RUE CHANTEMERLE
74100
VILLE LA GRAND
Tel : 04-50-87-05-86
studiomako@studiomako.com

STUDIO D'ARCHITECTURE

DESSIN a.l@studiomako.com FICHIER 22-07-06 RETAIL ROCHOIS général PC.pln

CES PLANS SONT NOTRE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION EST INTERDITE SANS NOTRE ACCORD EXPRESS SOUS PEINE DE POURSUITES

Annexe 3



MAÎTRE D'OUVRAGE

SAS VANYLIS

311 PROMENADE PHILIPPE D'ORLYE
74 290 MENTHON-SAINT-BERNARD

NATURE DU PROJET

Bâtiments à usage commercial et d'activités

NOM DU PLAN

PLAN PAYSAGE

PHASE D'ETUDE

PC2b

ECHELLE

1/200°

DATE

21 Novembre 2025

MAÎTRES D'OEUVRE

Architecte : STUDIO MAKO
5 rue Chantemerle
74100 VILLE-LA-GRAND
Tel : 04 50 87 05 86

Architecte Paysagiste : ATELIER FONTAINE
La Bouvarde, Allée de la Mandallaz
74370 METZ-TESSY
Tel : 04 50 09 21 71

Ingénierie VRD : ALP'VRD
815 route de Champ Farcon
74370 ARGONAY
Tel : 04 57 98 11 90

LEGENDE

Limite opération

Arbres existants supprimés

Palette arborée (ou équivalent) :

Arbres en pleine terre de grand développement pour ombrage, d'essences biodiverses et locales et/ou résistantes au réchauffement climatique, de type :
Acer campestre/pseudoplatanus/opalus/saccharinum/cappadocicum, Celtis australis/sinensis, Alnus incana/cordata/spaethii, Carpinus betulus'Frans Fontaine, Fraxinus ornus, Prunus avium'Sunset boulevard /padus, Gleditsia triacanthos inermis'Skyline, Sophora pubescens, Ostrya carpinifolia, Pinus sylvestris, Tilia cordata, Ulmus hollandica, ...

cépées d'animation et/ou favorables à la petite faune type :
Malus, Prunus, Cotinus, Amelanchier, Chitalpa, Ligustrum, ...

Palette arbustive (ou équivalent) :

Arbustes variés type Viburnum opulus compactum, Euonymus europaeus, Ligustrum vulgare/lodense, Cotoneaster franchetii, Ilex aquifolium,...

Arbustes variés de résidentialisation et couvre-sol type Abelia, Ilex, Caryopteris, Perovskia, Hydrangea, Lonicera, Hedera, Cornus, Cotoneaster, Graminées, ...

Noues végétalisées

Plantes grimpantes / retombantes adaptées au orientations type Parthenocissus, Hedera, Hydrangea petiolaris, Trachelospermum, ...

Surfaces en prairie

Revêtements de sol (ou équivalent) :

Béton désactivé ou équivalent (modes doux / parvis

Revêtement perméable type béton monolithique enherbé ou dalles evergreen / écomousse

Revêtement perméable type béton monolithique avec remplissage graviers ou evergraviers

Revêtements contrasté type résine

Galets ou gravier ou concassé

Enrobé voirie

Mobiliers et ouvrages divers (ou équivalent) :

Abris-vélos avec supports vélos

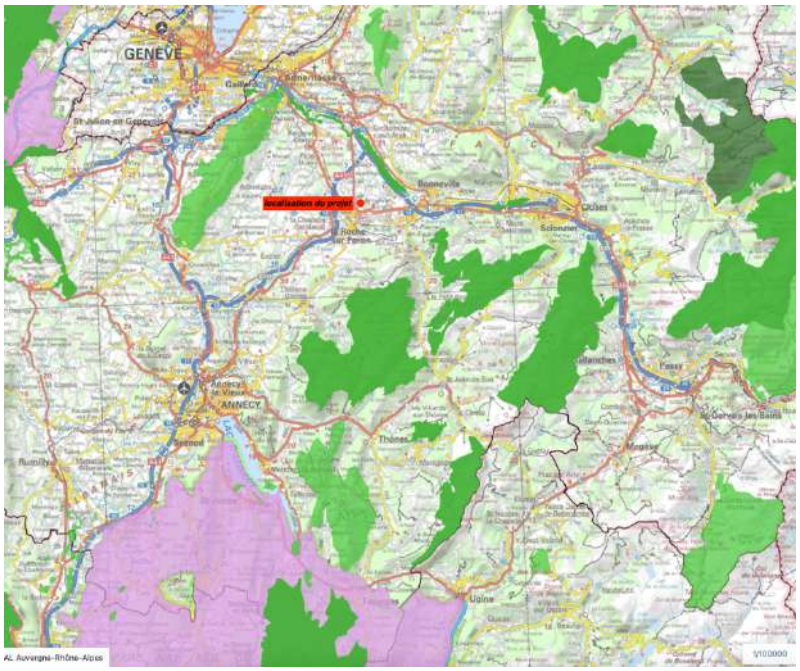
Appuis-vélos

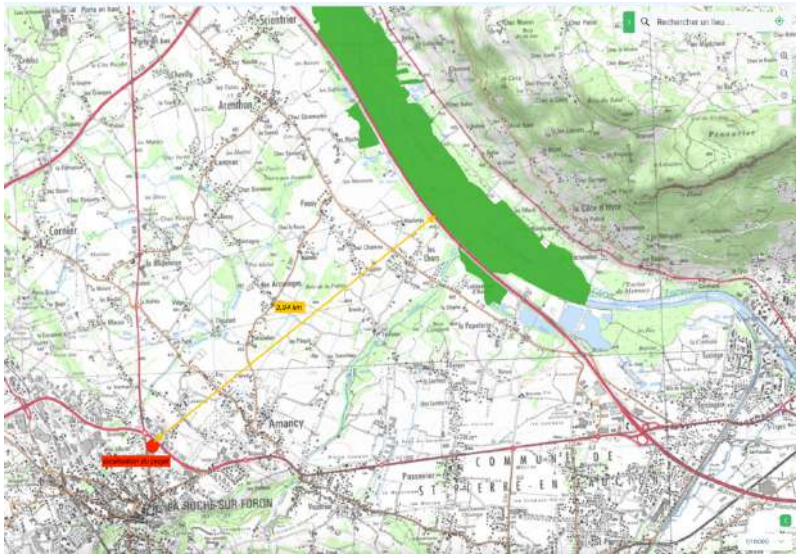
Potelets de protection

Hôtel à insectes

Nichoirs

ANNEXE 4 localisation du projet par rapport au site Natura 2000





Comme le montrent les illustrations ci-avant, la commune de AMANCY n'est couverte ni par une des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), ni par une des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) que compte aujourd'hui la région Ile-de-France et qui contribuent à la définition du réseau NATURA 2000.

Le site le plus proche appartenant à ce réseau est la Z.P.S. dénommée « vallée de l'arve » (identifiant FR8201715 pour la directive habitat et FR8212032 pour la directive oiseaux) dont l'étendue est localisée, au sud-ouest, à une distance d'un peu plus de 8,4 km par rapport au site objet de la présente demande (distance mesurée à vol d'oiseau par rapport au point le plus proche de cette zone). Le projet sera sans incidence (directe ou indirecte) sur cette zone du réseau NATURA 2000.

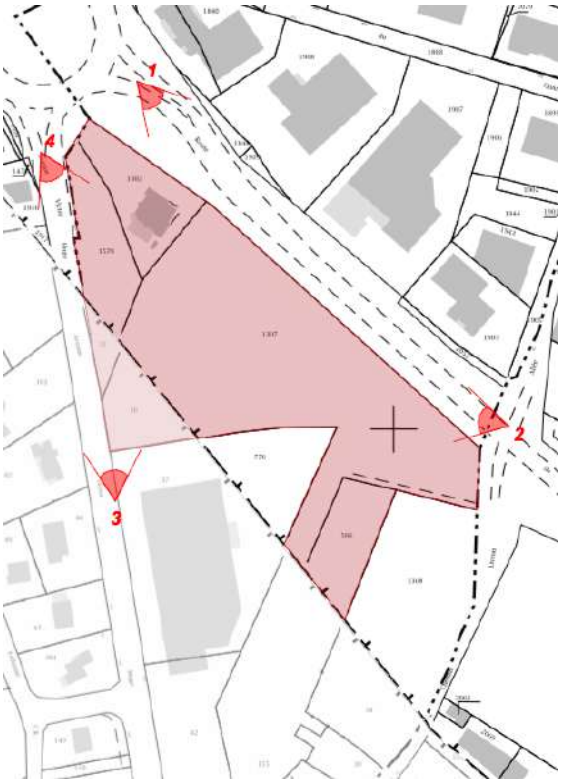
ANNEXE 6 Carte des habitats



Continuité écologique : Aucun zonage ne se situe au sein du site d'étude, mais une ZNIEFF de type I est présente au sud de la commune. Celle-ci correspond également à un réservoir de biodiversité. Cependant, aucune continuité ne semble lier le zonage au site d'étude.

Le site est essentiellement composé par des parcelles agricoles.

ANNEXE 5 Photographies du site











Annexe 7

ANNEXE – LISTES FAUNE ET FLORE OBSERVEE LORS DU PASSAGE

DO : Directive Oiseaux Européenne ; **DH** : Directive Habitats Faune Flore Européenne ; **PNA** : espèce ciblée par un Plan National d'Action ; **ECNPRE** : espèce chassable, nuisible, prélevable ; **LRM** : Liste Rouge Mondiale ; **LRE** : Liste Rouge Européenne ; **LRNn** : Liste Rouge Nationale pour les oiseaux nicheurs ; **LRRn** : Liste Rouge Régionale pour les oiseaux nicheurs ; **LRD** : Liste Rouge Départementale ; **Zn** : espèce déterminante de ZNIEFF en région.

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	[DO]	[PN]	[PNA]	[ECNPRE]	[LRM]	[LRE]	[LRNn]	[LRNh]	[LRNp]	[LRR] AURA	[Zn] RA	Enjeu local	12/2024	04/2025
AVIFAUNE (OISEAUX)																
Accipitridae	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Milan noir	DOI	Art.3			LC	LC	LC		NA[d]	LC		TFo		X
Accipitridae	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Milan royal	DOI	Art.3	RCU		NT	NT	VU	VU	NA[c]	NT		TFo		X
Fringillidae	*Serinus serinus (Linnaeus, 1766)*	Serin cini		Art.3			LC	LC	VU		NA[d]	NT	C	Fo		X
Fringillidae	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	Chardonneret élégant		Art.3			LC	LC	VU	NA[d]	NA[d]	LC	C	Mo	X	
Falconidae	*Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)*	Faucon crécerelle		Art.3			LC	LC	NT	NA[d]	NA[d]	NT	C	Mo		X
Accipitridae	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Milan royal	DOI	Art.3	RCU		NT	NT	VU	VU	NA[c]	NT		Mo	X	
Accipitridae	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Buse variable		Art.3			LC	LC	LC	NA[c]	NA[c]	LC	C	Fa		X
Paridae	*Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)*	Mésange bleue		Art.3			LC	LC	LC		NA[b]	LC	C	Fa		X
Fringillidae	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	Pinson des arbres		Art.3			LC	LC	LC	NA[d]	NA[d]	LC	C	Fa	X	
Motacillidae	*Motacilla alba (Linnaeus, 1758)*	Bergeronnette grise		Art.3			LC	LC	LC	NA[d]		LC	C	Fa	X	
Paridae	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	Mésange charbonnière		Art.3			LC	LC	LC	NA[b]	NA[d]	LC	C	Fa	X	

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	[DO]	[PN]	[PNA]	[ECNPRE]	[LRM]	[LRE]	[LRNn]	[LRNh]	[LRNp]	[LRR] AURA	[Zn] RA	Enjeu local	12/2024	04/2025
Paridae	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	Mésange charbonnière		Art.3			LC	LC	LC	NA[b]	NA[d]	LC	C	Fa		X
Passeridae	*Passer domesticus (Linnaeus, 1758)*	Moineau domestique		Art.3			NE1	LC	LC		NA[b]	LC	C	Fa	X	
Passeridae	*Passer domesticus (Linnaeus, 1758)*	Moineau domestique		Art.3			NE1	LC	LC		NA[b]	LC	C	Fa		X
Muscicapidae	*Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)*	Rougequeue noir		Art.3			LC	LC	LC	NA[d]	NA[d]	LC	C	Fa		X
Sylviidae	*Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)*	Fauvette à tête noire		Art.3			LC	LC	LC	NA[c]	NA[c]	LC	C	Fa		X
Troglodytidae	*Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)*	Troglodyte mignon		Art.3			LC	LC	LC	NA[d]		LC	C	Fa	X	
Columbidae	*Columba palumbus (Linnaeus, 1758)*	Pigeon ramier	DOII/1 DOIII/1				LC	LC	LC	LC	NA[d]	LC		TFa		X
Corvidae	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	Corneille noire	DOII/2				LC	LC	LC	NA[d]		LC		TFa	X	
Corvidae	*Corvus frugilegus (Linnaeus, 1758)*	Corbeau freux	DOII/2				LC	VU	LC	LC		LC		TFa		X
Corvidae	*Corvus monedula (Linnaeus, 1758)*	Choucas des tours	DOII/2	Art.3			LC	LC	LC	NA[d]		LC	C	TFa		X
Corvidae	*Pica pica (Linnaeus, 1758)*	Pie bavarde	DOII/2				LC	LC	LC			LC		TFa		X
Turdidae	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	Merle noir	DOII/2				LC	LC	LC	NA[d]	NA[d]	LC		TFa	X	
Turdidae	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	Merle noir	DOII/2				LC	LC	LC	NA[d]	NA[d]	LC		TFa		X

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	[DH]	[PN]	[PNA]	[LRM]	[LRE]	[LRN]	[ZH]	[EEE]	[LRR] AURA	[PR] AURA	[Z] AURA	05/2025
Sapindaceae	Acer campestre (L., 1753)	Érable champêtre, Acéraille				LC	LC	LC			LC			X
Lamiaceae	Ajuga reptans (L., 1753)	Bugle rampante, Consyre moyenne						LC			LC			X
Poaceae	Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile					LC	LC			LC			X
Poaceae	Anthoxanthum odoratum (L.,1753)	Flouve odorante						LC			LC			X
Apiaceae	Anthriscus cerefolium (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil cultivé, Cerfeuil commun						NA						X
Brassicaceae	Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames						LC			LC			X
Asteraceae	Bellis perennis (L., 1753)	Pâquerette						LC			LC			X
Poaceae	Bromus hordeaceus (L., 1753)	Brome mou						LC			LC			X
Asteraceae	Centaurea sp													X
Papaveraceae	Chelidonium majus (L., 1753)	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire					LC	LC			LC			X
Cornaceae	Cornus sanguinea (L., 1753)	Cornouiller sanguin, Sanguine						LC			LC			X
Betulaceae	Corylus avellana (L., 1753)	Noisetier, Avelinier				LC	LC	LC			LC			X
Onagraceae	Epilobium sp													X
Euphorbiaceae	Euphorbia sp													X
Oleaceae	Forsythia viridissima Lindl., 1846	Forsythia vert												X
Rubiaceae	Galium album (Mill., 1768)	Gaillet dressé						LC						X
Rubiaceae	Galium mollugo (L., 1753)	Gaillet commun, Gaillet Mollugine						LC			LC			X
Geraniaceae	Geranium dissectum (L., 1755)	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées						LC			LC			X
Geraniaceae	Geranium pyrenaicum (Burm.f., 1759)	Géranium des Pyrénées						LC			LC			X
Geraniaceae	Geranium robertianum (L., 1753)	Herbe à Robert						LC			LC			X
Lamiaceae	Glechoma hederacea (L., 1753)	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre					LC	LC			LC			X
Apiaceae	Heracleum sphondylium (L., 1753)	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce						LC			LC			X
Poaceae	Holcus lanatus (L., 1753)	Houlque laineuse, Blanchard						LC			LC			X
Juglandaceae	Juglans regia (L., 1753)	Noyer commun, Calottier				LC	LC	NA						X
Lamiaceae	Lamium maculatum (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées						LC			LC			X
Lamiaceae	Lamium purpureum (L., 1753)	Lamier pourpre, Ortie rouge						LC			LC			X
Plantaginaceae	Linaria Mill, 1753	Linaire												X
Fabaceae	Lotus corniculatus (L., 1753)	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée					LC	LC			LC			X
Fabaceae	Medicago lupulina (L., 1753)	Luzerne lupuline, Minette					LC	LC			LC			X
Vitaceae	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune						NA		A4				X

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	[DH]	[PN]	[PNA]	[LRM]	[LRE]	[LRN]	[ZH]	[EEE]	[LRR] AURA	[PR] AURA	[Z] AURA	05/2025
Plantaginaceae	Plantago lanceolata (L., 1753)	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures					LC	LC			LC			X
Poaceae	Poa trivialis (L., 1753)	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre						LC			LC			X
Rosaceae	Prunus laurocerasus (L., 1753)	Laurier-cerise, Laurier-palme				LC	LC	NA		E2				X
Rosaceae	Prunus spinosa (L., 1753)	Épine noire, Prunellier, Pelossier				LC	LC	LC			LC			X
Rosaceae	Pyrus cordata Desv., 1818	Poirier à feuilles en cœur, Poirasse					DD	LC						X
Ranunculaceae	Ranunculus sp													X
Orobanchaceae	Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu, Rhinanthe Crête-de-coq						LC			LC			X
Rosaceae	Rosa canina (L., 1753)	Rosier des chiens, Rosier des haies					LC	LC			LC			X
Polygonaceae	Rumex acetosella (L., 1753)	Petite oseille, Oseille des brebis					LC	LC			LC			X
Polygonaceae	Rumex sp													X
Salicaceae	Salix sp	Saule												X
Lamiaceae	Salvia pratensis (L., 1753)	Sauge des prés, Sauge commune						LC			LC			X
Caryophyllaceae	Silene latifolia (Poir., 1789)	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges						LC			LC			X
Asteraceae	Sonchus L., 1753	Laiteron												X
Oleaceae	Syringa vulgaris (L., 1753)	Lilas					LC	NA						X
Malvaceae	Tilia x europaea L., 1753	Tilleul commun												X
Asteraceae	Tragopogon pratensis (L., 1753)	Salsifis des prés						LC			LC			X
Fabaceae	Trifolium pratense (L., 1753)	Trèfle des prés, Trèfle violet				LC	LC	LC			LC			X
Urticaceae	Urtica dioica (L., 1753)	Ortie dioïque, Grande ortie				LC	LC	LC			LC			X
Caprifoliaceae	Valerianella locusta (L.) Laterr, 1821	Mache doucette, Mache						LC			LC			X
Plantaginaceae	Veronica chamaedrys (L., 1753)	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée						LC			LC			X
Fabaceae	Vicia sativa (L., 1753)	Vesce cultivée, Poisette				EN	LC	NA		1	LC			X